

Paris, le 16 novembre 2016

CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL

Le conseil d'administration salue la réforme accomplie et approuve la suite des travaux

Le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) s'est réuni le 16 novembre.

Une réforme statutaire qui renforce le Crédit Mutuel et l'autonomie de ses fédérations

Le Conseil a acté une nouvelle étape de la réforme de la CNCM, dans la continuité de celles engagées depuis mars 2016 à la demande des autorités prudentielles. Ceci a permis de renforcer la solidité du groupe Crédit Mutuel en le mettant en ligne avec les standards réglementaires de tous les grands groupes bancaires et de clarifier et renforcer les fondements de la confiance - transparence, contrôle renforcé permettant d'éviter tout conflit d'intérêt, nomination de deux administrateurs indépendants –.

Au cours de cette réunion, un texte d'orientation portant sur l'organisation de l'audit interne a été présenté, dans la logique de la démarche de clarification des différents processus attachés à la mission d'organe central de la Confédération.

Comme pour le mécanisme de solidarité, le dispositif présenté laisse une large part au principe de subsidiarité, pilier du groupe Crédit Mutuel : une large délégation de contrôle continue d'être accordée aux groupes régionaux, ces derniers conservant la responsabilité de déterminer et de conduire leur politique de gestion des risques.

Ce texte d'orientation a été approuvé par le conseil d'administration et donnera lieu à la rédaction d'une nouvelle décision de caractère général qui sera soumise à un prochain conseil.

Au terme de ce bilan d'étape de la réforme confédérale, le directeur général Pascal Durand a indiqué : « *toutes les exigences des autorités de supervision sont désormais satisfaites* ».

Lancement d'un projet de renforcement de la marque Crédit Mutuel, pilier de la confiance des clients et la performance

Afin de valoriser plus avant les forces du Crédit Mutuel, et dans la logique de ses missions, la CNCM va désormais engager un travail prospectif sur la marque. Ce chantier s'appuie sur le fait que la marque Crédit Mutuel est aujourd'hui la marque préférée des Français, atout compétitif majeur dans les secteurs de la finance et de la banque où la confiance est déterminante. Aussi, pour renforcer encore cet avantage face à de nouveaux entrants aux marques fortes, ce projet a vocation à mettre la puissance de la marque Crédit Mutuel au service de chaque caisse. Il associera toutes les composantes du Crédit Mutuel.

Concernant la situation des relations avec Arkéa, le Président de la CNCM Nicolas Théry a rappelé : *« nous continuons de rechercher tous les moyens pour favoriser une réconciliation afin de préserver l'unité du groupe Crédit Mutuel, autour d'une Confédération Nationale qui en est l'organe central, le propriétaire de la marque Crédit Mutuel et le défenseur des intérêts collectifs. Je m'associe aujourd'hui à tout le conseil pour remercier Pascal Durand, directeur général, ses équipes ainsi que les directeurs généraux membres du comité de coordination, pour le travail réalisé depuis l'adoption des nouveaux statuts qui permet clairement de renforcer notre solidité dans le respect de nos principes et de nos valeurs mutualistes ».*